

Association des  
Fonctionnaires du Gouvernement de Québec

**EST-IL POSSIBLE**  
D'AMÉLIORER LE SERVICE CIVIL DE LA  
PROVINCE DE QUÉBEC, EN MEME  
TEMPS QUE LE SORT DES  
FONCTIONNAIRES DU  
GOUVERNEMENT

?

QUEBEC, 1920

331.2  
A84

331.2  
A84

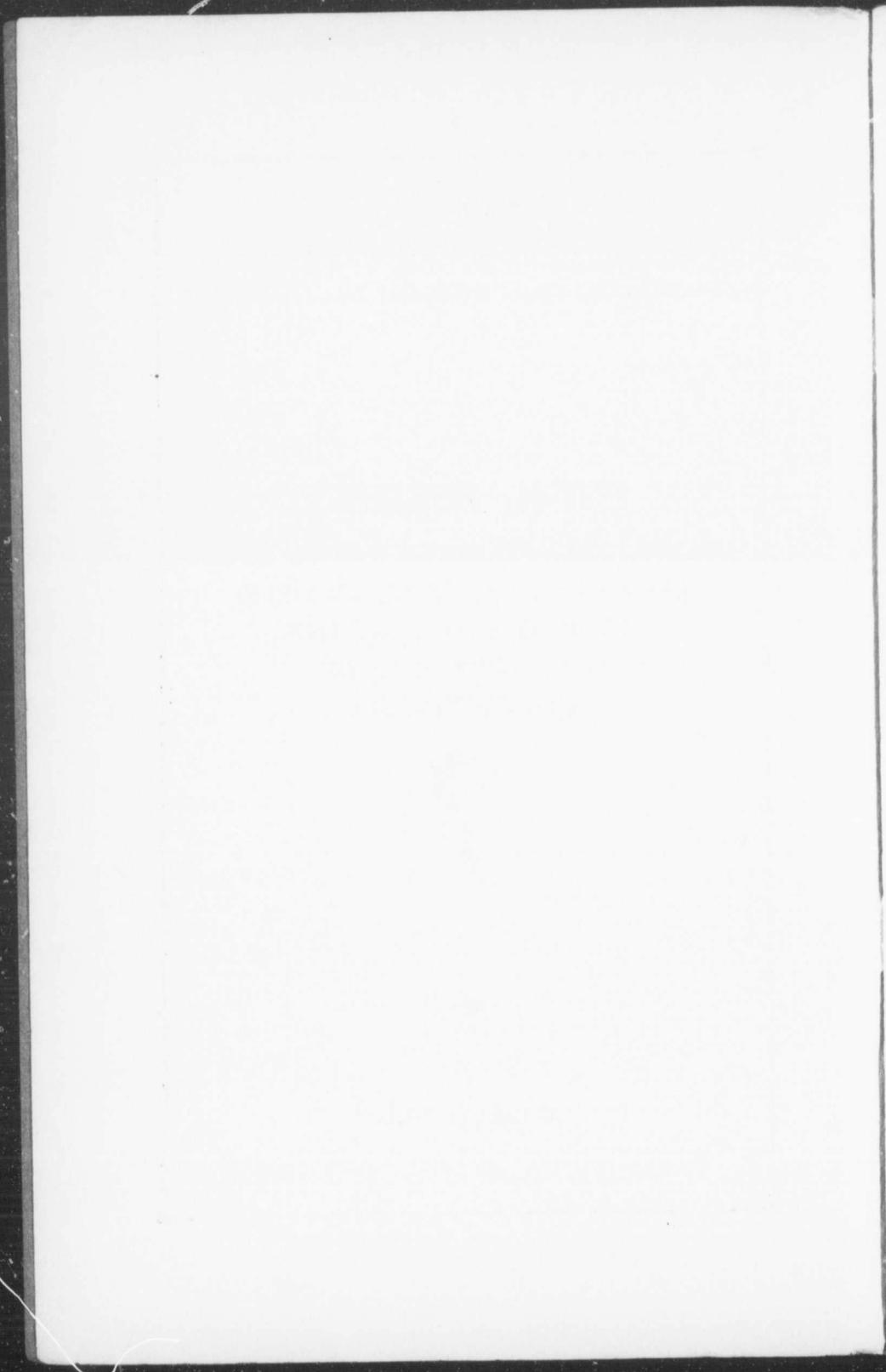
Association des  
Fonctionnaires du Gouvernement de Québec

**EST-IL POSSIBLE**  
D'AMELIORER LE SERVICE CIVIL DE LA  
PROVINCE DE QUEBEC, EN MEME  
TEMPS QUE LE SORT DES  
FONCTIONNAIRES DU  
GOUVERNEMENT

?



QUEBEC, 1920



Sir LOMER GOUIN, K.C.M.G.

*Premier Ministre de la Province de Québec.*

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,

Nous tenons, tout d'abord, à vous remercier d'avoir bien voulu nous accorder cette entrevue. Afin de vous retenir le moins longtemps possible, vous me permettrez de vous lire brièvement les raisons qui nous amènent devant vous.

Nous sommes les représentants de la Fédération des Fonctionnaires du Gouvernement de la Province de Québec composée de près d'un millier de vos employés tant de Montréal que de Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières et autres endroits de la Province. Permettez-moi d'ajouter que nous ne sommes ni des Bolshevistes, ni des Anarchistes, ni des Grévistes. Nous vous approchons avec tout le respect qui vous est dû et en même temps avec toute la confiance que mérite la justice de notre cause. Vous en serez d'autant plus promptement convaincu que vous nous aurez accordé toute votre attention et que vous aurez bien voulu étudier les quelques tableaux comparatifs que nous allons laisser entre vos mains.

Vous aurez bien vite compris, Monsieur le Premier, que ce qui nous pousse à faire la présente démarche est la pressante nécessité d'obtenir du soulagement à un mal réel et croissant, causé par des circonstances sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle. Afin de nous accorder toute votre bienveillance, il vous faudra, Monsieur le Premier, si toutefois c'était vrai et ce que nous regretterions beaucoup, mettre de côté tous préjugés ou doutes que certains racontars malveillants auraient pu créer dans votre esprit à notre égard. Si les Fonctionnaires de votre gouvernement se sont formés en Association ou Union, ils n'ont fait qu'entrer dans un mouvement créé par les besoins de la grande guerre qui vient de finir. Durant ce terrible épisode, les nations et les individus ont compris la nécessité et les avantages du rapprochement, du groupement et de la collectivité. L'égoïsme et l'individualisme ont dû faire place à

l'altruisme et au collectivisme. Nous n'avons pas fait autre chose que de participer à cette évolution. Au reste, Monsieur le Premier, en lisant nos règlements de section ou de Fédération, vous concevrez facilement que nous sommes mûs par les plus nobles sentiments et, si votre gouvernement veut nous accorder sa confiance toute entière, il ne tardera pas à réaliser le bien immense que ce rapprochement basé sur la bonne foi réciproque devra nécessairement accomplir: et pour la bonne administration des différents départements, et pour le plus grand bien de la communauté et pour le bien-être de vos fonctionnaires.

Nous vous soumettons copies de nos règlements et nous attirons *tout spécialement* votre attention sur notre système de mutualité qui vous prouvera que nos actes sont inspirés par le plus pur patriotisme et dans un but essentiellement fraternel.

Permettez-moi de vous exprimer le regret que nous a causé votre indifférence aux démarches que nous avons faites antérieurement. S'il y a eu défaut dans le ton et la forme, vous êtes prié de n'y voir que l'anxiété d'obtenir du soulagement à la souffrance, et non un manque de respect.

Monsieur le Premier, il y a réellement de la misère dans plusieurs familles de ceux qui vous servent et surtout chez les petits salariés. Depuis que j'ai eu l'honneur d'être élu président de cette association, j'ai eu occasion de faire une petite enquête à domicile et je puis vous assurer que dans plusieurs foyers, dont les soutiens sont des hommes sobres et économes, il n'y a pas de pain sur la table tous les jours, que chez d'autres il n'est pas entré de beurre depuis plusieurs mois, que bien des enfants n'ont ni la quantité ni la qualité de lait qu'ils devraient avoir, que chez un plus grand nombre la viande est rare et la soupe est maigre, et que, chez presque tous, la fameuse poule-au-pot que le bon roi Henri IV désirait voir sur la table de tous ses sujets au moins une fois la semaine, est un souvenir d'autrefois. Ce sont des pauvres honteux qui souffrent en silence, espérant qu'un jour vous aurez pitié d'eux. Durant cette période pénible du coût exorbitant des choses absolument nécessaires à la santé et à la vie, les employés de bureau, n'ayant ni métier ni profession qui leur permette d'ajouter à leurs revenus en dehors des heures de bureau, n'ont d'autres ressources que leurs salaires à prix fixe. Est-il raisonnable de croire que ceux qui, chaque matin, laissent en arrière d'eux la gêne et la priva-

tion puissent donner à leur travail la même attention et y porter le même intérêt qu'ils le feraient sachant que leurs familles jouissent du confort auxquels elles ont droit ?

La piastre qu'ils reçoivent n'a plus que la moitié de sa valeur nominale, et ce sont eux qui souffrent le plus des conséquences désastreuses de la guerre.

Chose presque inconcevable, ils ont en plus à souffrir de l'augmentation des salaires chez les ouvriers, les industriels, les hommes de métier et les journaliers. Car le prix de la chaussure, du vêtement, de la nourriture et du combustible croît dans la proportion des salaires que reçoivent ces derniers et auxquels les fonctionnaires civils n'ont pas l'avantage de participer. Ceux-ci ont en plus à pourvoir aux obligations inévitables que leur impose leur position sociale.

Il est très difficile, Monsieur le Premier, de discuter pareil sujet sans se plaindre quelque peu de l'absence de libéralité de nos chefs à notre égard. Mais nous espérons fermement que nos observations ne seront pas interprétées comme étant impertinentes et malicieuses. Le mal qui existe est tellement bien compris par quelques-uns de vos ministres, que des augmentations individuelles et assez considérables ont été accordées et pas toujours, si vous me le permettez, à ceux qui le méritent le plus ou qui en ont le plus besoin.

Permettez-moi de vous suggérer trois moyens faciles d'application au soulagement de la situation financière de vos humbles serviteurs.

1.—Résurrection et mise à l'œuvre d'une Commission qui dort dans les statuts depuis un grand nombre d'années, vu que, si je suis bien informé, elle n'a pas siégé depuis 1896.

2.—Reclassification de tout le service comme cela se fait actuellement à Ottawa.

3.—Élimination et diminution graduelle, par la main inexorable du temps, d'un grand nombre de fonctionnaires plus ou moins utiles et capables de faire le travail qui leur est confié. Il semblerait qu'avec un montant déterminé des deniers publics on s'appliquât à employer plutôt le plus grand nombre possible avec un salaire moindre, qu'un nombre moindre avec un salaire plus

élevé. Cette troisième proposition aurait le double avantage et effet de réaliser une économie considérable et de procurer le moyen d'augmenter l'efficacité du service et de payer des salaires plus élevés.

Vous pourrez de plus, tout en effectuant de grandes améliorations, compter sur le concours zélé et effectif d'un Service Civil composé de sujets choisis, détruire dans sa racine le grand fléau du patronage, récompenser le mérite et créer une émulation constante et toujours grandissante chez tous vos employés.

Comme la mise à exécution de ces réformes, si vous les jugez pratiques, couvrira un certain laps de temps, vous pourriez en attendant, comme cela s'est fait aux Etats-Unis, en Angleterre et à Ottawa, distribuer un bonus correspondant aux besoins et aux exigences des différentes classes du service : les classes inférieures et les moins favorisées recevant la plus grande proportion de ces boni.

Nous vous soumettons bien respectueusement ces quelques suggestions, en toute sincérité et avec une confiance absolue que vous prêterez une oreille bienveillante à notre humble supplique. A quoi de plus agréable pouvez-vous employer les grandes qualités d'esprit et de cœur dont vous a surabondamment doué la Providence qu'en faisant du bien aux vôtres ? Nous sommes convaincus que vous réussirez facilement à persuader vos collègues de l'urgence de nos besoins. En ce faisant, Monsieur le Premier, au commencement de la rude et longue saison d'hiver durant laquelle les dépenses ne feront qu'augmenter, vous ferez pénétrer dans un grand nombre de demeures un chaud rayon de bonheur, et vous aurez acquis la gratitude de milliers de cœurs dont les prières et les bons souhaits vous accompagneront tous les jours de votre vie que nous espérons longue et prospère.

O. E. TALBOT. *Président*  
*de l'Association des Fonctionnaires du Gouvernement de Québec.*

## DOCUMENTATION A L'APPUI DE LA REQUETE

### TABLEAU I

Augmentations des salaires des fonctionnaires publics du  
Gouvernement de Québec, répartis par départements:

Total des salaires payés en 1912-13	Total des salaires d'après der- niers chiffres officiels 1917-18	Augmen- tations
Conseil Exécutif.....	\$ 11,850.00	\$ 12,825.00
Procureur général.....	27,675.00	30,258.04
Secrétariat.....	26,286.56	30,586.60
Trésor.....	56,129.00	63,918.00
Terres et Forêts.....	97,845.00	107,850.00
Colonisation.....	53,650.00	59,327.69
Agriculture.....	29,533.34	31,866.66
Travaux publics.....	35,758.34	41,050.00
Instruction publique.....	36,933.33	40,275.00
Voirie.....	35,600.00	48,096.42
Ass. Législative.....	54,931.36	56,475.00
Conseil Législatif.....	14,657.37	15,200.00
Grands totaux.....	\$480,489.30	\$537,728.41
		\$57,139.11

P.S.—Il est à noter que le Département de la Voirie étant en voie de formation entre les dates précitées, l'augmentation plus considérable que dans les autres départements, s'explique.

### TABLEAU II

*Pourcentage des augmentations susdites pour les mêmes périodes*

5, 10, 15, 20, 25, 30, 40, 45, 50, 75, 100

Conseil Exécutif.....	8.22%
Procureur général.....	9.33%
Secrétariat.....	16.32%
Trésor.....	12.07%

Terres et Forêts.....	10.63%
Colonisation.....	10.58%
Agriculture.....	7.90%
Travaux publics.....	14.74%
Instruction publique.....	9.04%
Voirie.....	35.10%
Ass. Législative.....	2.81%
Conseil Législatif.....	3.70%

P. S.—Noter que la Voirie était en voie de formation entre les dates précitées, ce qui explique l'augmentation plus considérable.

TABLEAU III

Voyons maintenant quelles ont été les augmentations de salaire accordées aux ouvriers de divers métiers, depuis 1912, pour leur permettre de faire face à l'augmentation du coût de la vie:

<i>Métiers de bâtiment</i>	<i>Minimum de salaire</i>		<i>Augmentation</i>
	1912	1919	
Charpentier.....	\$2.50 par jour	\$4.95	75%
Poseur de béton.....	1.75	3.15	"
Maçons.....	3.50	5.20	"
Aide-maçons.....	2.00	3.60	85%
Briquettiers.....	3.50	5.20	"
Conducteur de monte charge..	2.50	4.05	
"    de malaxeur.....	2.50	4.05	
Forgerons.....	3.25	5.40	
Ouvrier d'acier structural....	3.50	6.50	
Electriciens.....	2.50	4.50	
Poseurs d'appareils à vapeur...	2.50	4.50	
Plombiers.....	2.50	4.50	
Plâtriers.....	3.50	4.50	
Peintres.....	2.25	3.60	
Journaliers.....	\$1.75 à 2.00	3.00 à 3.50	

MECANICIENS:—

En 1912, le salaire minimum des mécaniciens était de 30 cts. de l'heure, il est aujourd'hui de 60 cts. de l'heure, soit une augmentation de 100 pour 100.

N. B.—Ces chiffres sont extraits de la *Gazette du Travail*.

SALAIRE AU MOIS

<i>Chemins de fer</i>	1912	1918	Augmentation
	par mois		
Ingénieurs.....	\$160.00	\$275.00 à \$300.00	} 86% à 130%
Conducteurs.....	140.00	275.00	
Serrefreins.....	90.00	180.00	
Chauffeurs.....	90.00	180.00	
Signaleurs.....	60.00	138.92	
Préposés aux colis.....	72.80	140.44	
Préposés aux ponts.....	91.00	188.28	
Gardiens de hangars à fret.	80.16	171.08	
Agents de oillots et télégra-			
phistes.....	75.23	182.00	
Portiers.....	71.28	138.19	
Agents de Stations..	\$74.75	98.25 182 à 200.00	

NOTE.—Cédule McAdoo:—

Messageries:—Augmentation de \$50.00, et boni de 10% en 1916.

Augmentation de \$50.00, et boni de 20% en 1917.

Augmentation de 35% en 1918.

TABLEAU IV

*Etat des choses essentielles à la vie, par semaine, pour une famille de 5 personnes, chez un fonctionnaire public, au 1er janvier 1919.*

Nourriture.....	\$14.04	
Chauffage.....		
Loyer, éclairage et blanchissage.....	10.21	
Vêtements.....	10.26	Soit un
Literie, etc.....	1.50	montant
Eglise, charité, etc.....	30	global an-
Médecin et pharmacien.....	2.00	nuel de:
Ecole.....	.25	\$2,187.12
Assurance, etc.....	2.00	
Divers.....	1.50	
Total.....	\$42.06	

DEPENSES DE L'ANNEE 1918 POUR UNE FAMILLE DE CINQ DONT 3  
ENFANTS DE 5 A 12 ANS

1918	<i>Epicerie</i>	<i>Boucher</i>	<i>Lait</i>	<i>Pain</i>	<i>Total</i>
Janvier.....	\$ 32.00	\$15.50	\$8.48	\$4.80	\$60.78
Février.....	28.50	13.50	7.84	4.54	54.38
Mars.....	29.30	14.50	8.68	4.54	57.02
Avril.....	30.00	14.50	8.40	5.28	58.18
Mai.....	30.00	13.50	8.68	4.44	56.62
Juin.....	29.50	14.00	8.40	3.72	55.62
Juillet.....	28.00	13.50	5.76	2.28	49.54
Août.....	30.00	10.20	6.48	3.96	50.64
Septembre.....	28.83	13.70	8.40	4.08	55.01
Octobre.....	35.00	14.00	8.48	3.96	61.64
Novembre.....	30.00	13.00	8.40	4.56	55.96
Décembre.....	33.50	14.50	8.68	4.56	61.24
	<u>\$364.63</u>	<u>\$164.40</u>	<u>\$96.88</u>	<u>\$50.72</u>	<u>\$676.63</u>

Linge de maison, etc.....	\$18.75
12 mois de loyer à \$20.00.....	240.00
12 mois Assurance Art. C. F. à \$2.61 par mois	31.72
Assurance Feu \$1,000.00 (10.00 pour 3 ans)	3.33
Dépenses diverses.....	43.28
Frais funéraires (5 personnes).....	4.00
Taxe d'eau.....	13.00
Dîme d'église.....	2.00
52 dimanches: Messes à 5 et 10 cts.....	7.80
3 tonnes de charbon à \$12.00.....	36.00
52 sacs de charbon de bois à 15 cts.....	7.80
Electricité et gaz par année.....	29.15
Couvent: 10 mois à \$2.00.....	20.00
Cadeaux de Noël.....	10.00
Livres de classes, etc., 2 enfants.....	5.50
2 journaux (La Presse et le Star).....	14.50
Pharmacie.....	25.00
Docteur.....	15.00
Bottines, claques et réparations.....	56.55
Habillements pour 5 personnes.....	175.70
Vacances (Voyages chez parents).....	9.25
	<u>\$768.33</u>
	<u>\$1,444.96</u>

Il n'y a pas de montants inclus pour femmes de journées, servantes, buanderie, théâtre ou vues, etc.

DETAILS DES DEPENSES CI-DESSUS

*Vêtements d'hommes :*

1 complet.....	\$35.00	
Chemises.....	5.00	
Pardessus réparé.....	16.00	
Chapeau.....	3.00	
Sous-vêtements.....	6.00	
1 doz. collets.....	2.00	
1 doz. mouchoirs.....	1.00	
	<hr/>	\$68.00

*Vêtements de femmes :*

Manteau d'hiver.....	25.00	
Costumes.....	25.00	
3 blouses.....	4.50	
Chapeau.....	5.00	
Gants.....	1.50	
Sous-vêtements.....	5.00	
1 doz. mouchoirs.....	1.20	
	<hr/>	\$67.20

*Vêtements d'enfants :*

1 habit de garçon.....	9.00	
4 sous-vêtements.....	3.00	
2 paires de bas.....	1.50	
	<hr/>	\$13.50

*Vêtements pour 2 filles :*

4 robes à \$3.50.....	14.00	
1 manteau d'hiver.....	7.00	
4 sous-vêtements.....	3.00	
4 paires de bas.....	3.00	
	<hr/>	\$27.00

*Bottines d'enfants :*

3 paires bottines à \$3.00.....	9.00	
3 " clagues à 0.75.....	2.25	
3 " bottines à 2.75.....	8.25	
3 " clagues à 0.70.....	2.10	
3 " bottines à 2.25.....	6.75	

---

\$175.70

*Bottines d'enfants:—(Suite)*

3 paires claques à 0.65.....	1.95	
1 " bottines d'homme.....	5.00	
2 " claques à 1.25.....	2.50	
1 " bottines de femme.....	6.50	
2 " claques à 1.25.....	2.50	
Réparages.....	9.75	
		\$56.55

*Divers :*

		\$232.25
20 lbs. tabac Can. à 60 cts.....	\$12.00	
36 boîtes d'allumettes.....	5.40	
10 cts., 3 enfants.....	5.20	
Timbres-poste, etc.....	2.56	
Glace (4 mois).....	4.00	
Tramways à 50 cts. par mois.....	6.00	
Divers.....	8.12	
		\$43.28

*Repas comprend*

	<i>Matin</i>	<i>Soir</i>
Shredded wheat, Force.....	0.06	0.07
Lait.....	0.14	0.14
Sucre.....	0.04	0.04
Pain.....	0.06	0.06
Beurre.....	0.10	0.10
Café et thé.....	0.03	0.02
Cocoa.....	0.02	....
1 œuf.....	0.05	....

0.50 0.43

*Le Midi*

		0.50
Viande et poisson.....	0.45	
Pain.....	0.04	
Légumes, etc.....	0.07	
Dessert.....	0.25	
		0.81

par jour..... \$1.74

365 jours à \$1.74.....	\$635.10
Laissant une balance de.....	41.53
pour articles de ménage, etc.	\$676.63

N. B.—Ce compte peut être assermenté en n'importe quel temps par le père et la mère.

**EXTRAITS du rapport de J. L. JACOBS & CO., de Chicago, chargés par l'Association du Service Civil d'Ottawa d'un travail destiné à appuyer leur demande de bonus.**

*Statistiques du Département du Travail, Ottawa:*

Augmentation du coût de la vie pour une famille ordinaire:

	Approximativement
De décembre 1900 à mai 1919.....	129%
De 1908 à mai 1919.....	87%
De juillet 1914 à mai 1919.....	75%
Hausse normale de 1900 à 1914 (ouverture de la guerre) 3.3 % par année, ou.....	45%

Ces statistiques sont basées sur le budget d'une famille de 5 personnes, étudié article par article, de mois en mois, dans la *Gazette du Travail*. La conclusion de cette enquête détaillée est que ce qui s'achetait en 1900 pour environ \$800.00, et pour \$985.00 en 1908, coûtait en avril 1919 au moins \$1,840.00 pour la même liste d'articles.

Les enquêtes faites sur le même sujet en Grande-Bretagne constatent une hausse de 74% approximativement sur le coût de la vie, de juillet 1914 à juillet 1918.

Aux Etats-Unis, l'augmentation est diversement évaluée de 60 à 86% pour la période décembre 1914 à décembre 1918.

La comparaison du prix de détail des denrées au Canada et aux Etats-Unis, d'après le rapport du Bureau du Travail des Etats-Unis, publié en avril 1919, indique que la hausse est tant soit peu plus rapide au Canada.

L'échelle des salaires n'a pas suivi la hausse normale ou anormale des prix, avant ou pendant la guerre, sauf en quelques cas particuliers, dans le commerce et l'industrie, où les salaires ont été progressivement augmentés.

D'après le rapport de la Commission d'enquête sur le coût de la vie en Canada, la gradation des gages et salaires pour la période d'avant guerre 1900 à 1913, sur un millier de cas rapportés couvrant différents genres d'occupation, se chiffrait approximativement à 43%, assez exactement, la même proportion que l'augmentation normale du coût de la vie pendant la même période. Dans le même rapport, la moyenne des augmentations de salaires pour un certain nombre d'employés municipaux, pendant cette même période de treize ans avant la guerre, se chiffrait approximativement à 42%.

D'après un tableau comparatif des salaires publié par le Département du Travail pour les quatre années de guerre (1914-1918), la moyenne des augmentations de salaires dans le pays était indiquée à 55% environ.

Un autre relevé du même Département constate que les gages des conducteurs et garde-moteurs des tramways électriques au Canada ont augmenté de 40 à 100% depuis le commencement de la guerre.

---

### BONUS AUX EMPLOYÉS DE CHEMINS DE FER EN ANGLETERRE

DECRET DU 1er AVRIL 1919:

Aux employés âgés de 21 ans et plus, dont le salaire ordinaire ne dépasse pas 50 shillings par semaine, 24 sh. par semaine, plus 20% de leur salaire ordinaire.

De 18 à 21 ans, 17 sh. par semaine, plus l'équivalent de 20% du salaire ordinaire.

Et ainsi de suite, suivant l'âge et le sexe.

### AUX ETATS-UNIS

On a vu plus haut que s'il y a une différence, la hausse des vivres est d'une nuance plus rapide au Canada qu'aux Etats-Unis.

Voici ce qui a été fait aux Etats-Unis pour équilibrer les salaires:

Ordonnance No 27 de l'Administration des chemins de fer (mai 1918): augmentation générale des salaires dans le service des chemins de fer, de 43% en descendant, pour tous les employés payés jusqu'à \$250.00 par mois. D'autres augmentations ont été accordées depuis.

United States Steel Corporation: Moyenne de salaires en 1914, \$905.00 par an. Augmentations successives en 1918, avril, août et octobre, portant même moyenne à \$1,950.00, soit 115% comparé à 1914.

Tous les employés civils des gouvernements des Etats-Unis ont reçu depuis deux ans: \$360.00 pour ceux dont les salaires vont jusqu'à \$2,500.00 par année, pour ceux dont le salaire est entre

\$2,500.00 et \$2,740.00, une compensation additionnelle portant leur salaire à \$2,740.00.

Le rapport Jacobs mentionne l'augmentation générale des salaires dans plusieurs autres branches d'industrie ou de commerce.

#### GOVERNEMENT CANADIEN

Avant 1908, la moyenne des traitements du service civil du Canada, intérieur et extérieur, était estimé à \$925.00 par an. Par la classification dans l'Acte du Service civil de 1908, cette moyenne avait été portée à \$1,125.00. Pour l'année 1917-18, la majeure partie des employés (service intérieur et extérieur) ont reçu un bonus spécial de guerre de \$100.00. En 1918-19, un bonus de \$350 a été accordé aux employés du service des Postes à l'est des Grands Lacs, et \$300 à ceux de l'Ouest en sus de l'allouance de \$180.00 qu'ils avaient reçu auparavant. Quant au service intérieur l'an dernier les employés ont eu un supplément variant de \$250.00 à \$150.00, de manière à former dans tous les cas le salaire d'au moins \$1,880.00 considéré salaire de subsistance.

Pour 1919-20, une reclassification plus systématique et d'application générale est à l'étude.

#### CONCLUSIONS DU RAPPORT JACOBS

De 1908 à 1919, l'augmentation du coût de la vie a été de 87%, dont il faut déduire 27% pour l'augmentation graduelle des salaires du service civil depuis 1908: laissant 60% à pourvoir comme compensation pour la situation anormale causée par la guerre.

L'intérêt du pays, du gouvernement comme du service civil, demande la création d'une échelle de salaires et de bonus sur des bases uniformes et générales.

Comme formule générale, la moyenne des salaires de 1908 étant de \$985.00, le bonus de guerre pour 1919-20 devrait être de 60%, soit 590.00, comme moyenne et approximative.

Recommandé pour 1919-20; pour les employés âgés de plus de 21 ans, recevant \$2,800.00 ou moins, un supplément de \$600.00 par an; pour ceux de \$2,800.00 et plus, \$480.00; pour ceux de 18 à 21 ans, \$300.00; au-dessous de 18 ans, \$150.00.

Le tout sujet à revision annuelle.

## ECHELLE DES BONI DU SERVICE FEDERAL

### 1er GROUPE

1er Groupe (a). Tout chef et soutien de famille recevant moins de \$1,200 par an de service continu, et non autrement exclu des dispositifs des présents règlements, recevra pour l'année fiscale une bonification de \$420 payable en versements mensuels de \$35.00 chacun.

Pour les fins des présentes, tout homme marié et soutien d'une famille est réputé chef de famille. La Commission du Service Civil est autorisée à passer des règlements sujets à l'approbation du Gouverneur en Conseil, classifiant comme chefs de famille toutes autres personnes, uniques soutiens de personnes dans leur dépendance; lorsque la Commission jugera que leurs responsabilités équivalent à celles du chef de famille, la Commission aura le pouvoir de régler, conformément aux termes des présentes, la question du bonus auquel auront droit les personnes affectées par tels règlements.

(b) Tout chef et soutien de famille émargeant pour \$1,200.00 ou plus, mais pour moins de \$3,000.00 par an de service continu, et non autrement exclu des dispositifs des présents règlements, recevra pour l'année fiscale le bonus indiqué d'après son rang sur l'échelle des salaires.

TABLEAU A

<i>Revenu de</i>	<i>Moins de</i>	<i>Bonus pour l'année fiscale</i>	<i>En versements mensuels de</i>
1,200.00	1,320.00	\$396.00	\$33.00
1,320.00	1,440.00	372.00	31.00
1,440.00	1,560.00	348.00	29.00
1,360.00	1,680.00	324.00	27.00
1,680.00	1,800.00	300.00	25.00
1,800.00	1,920.00	276.00	23.00
1,920.00	2,040.00	253.00	21.00
2,040.00	2,160.00	228.00	19.00
2,160.00	2,280.00	204.00	17.00
2,280.00	2,400.00	180.00	15.00
2,400.00	2,520.00	156.00	13.00
2,520.00	2,640.00	132.00	11.00
2,640.00	2,760.00	108.00	9.00
2,760.00	2,880.00	84.00	7.00
2,880.00	3,000.00	60.00	5.00

## 2ème GROUPE

2ième Groupe. (a) Toute personne de 21 ans ou plus, non à la tête d'une famille recevant moins de \$960.00 par année de service continu, et non autrement exclus des dispositifs des présents règlements, recevra pour l'année fiscale un bonus de \$252.00 payable en versements mensuels de \$21.00 chacun.

(b) Toute autre, âgée de 21 ans ou plus, non à la tête d'une famille, touchant \$960.00 ou plus et moins de \$1,800.00 par année de service continu, et non autrement exclue des dispositifs du présent règlement, recevra pour l'année fiscale le bonus ci-dessous indiqué d'après son rang sur l'échelle des salaires.

TABLEAU B

<i>Revenu de</i>	<i>Moins de</i>	<i>Bonus pour l'année finale</i>	<i>En verse- ments mensuels de</i>
\$960.00	1,080.00	\$222.00	\$18.50
1,080.00	1,200.00	192.00	16.00
1,200.00	1,320.00	162.00	13.50
1,320.00	1,440.00	132.00	11.00
1,440.00	1,560.00	102.00	8.50
1,560.00	1,680.00	72.00	6.00
1,680.00	1,800.00	42.00	3.50

## 3ème GROUPE

3ième Groupe. Toute personne de moins de 21 ans, ou à partir de 18 ans, non à la tête d'une famille, recevant moins de \$1,200.00 par année de service continu et non autrement exclue des dispositifs du présent règlement, recevra pour l'année fiscale un bonus de \$150.00 payable en versements mensuels de \$12.50 chacun.

## MINIMUM AUX ETATS-UNIS: \$3.00 par jour

WASHINGTON, 29 juillet.—Sur un vote de 368 à 47, la Chambre des Représentants a adopté hier le bill décrétant un salaire minimum de \$3.00 par jour pour tout employé du Gouvernement, à l'exception du personnel du Service des Postes. Et cela en sus du bonus de guerre accordé aux employés, qui est de \$240.00 par an. La mesure passe maintenant au Sénat.

Par patriotisme, tant que la guerre a duré et que le dénouement fut incertain, la plupart des employés du gouvernement se sont résignés à souffrir en silence et n'ont pas réclamé contre la cherté des vivres. Le retour de la paix sans apparence de diminution du coût de la vie justifie le réajustement des salaires.

Depuis la signature de l'armistice, non seulement les prix de famine se sont maintenus, mais dans ces derniers temps ils ont même encore tendance à monter.

---

Depuis que nous sommes sous presse, les boni suivants ont été accordés par le Gouvernement, savoir:

Un mois de salaire à tous ceux recevant \$1,200.00 ou moins par année:

Cent dollars à ceux recevant plus de \$1,200.00 jusqu'à \$1,600.00 par année inclusivement.

---

(Du *Star* de Montréal, 26 décembre 1919.)

(Spécial au *Star*)

Toronto, 26.—Après des semaines de discussion le gouvernement Drury vient d'accorder aux employés civils un bonus qui sera connu à l'avenir comme "bonus du coût de la vie".

C'est l'intention du gouvernement de payer ce bonus par versements tous les trois mois. Le bonus sera versé aux employés aussi longtemps qu'il n'y aura pas une diminution substantielle dans le coût de la vie. Et s'il y a une augmentation de salaire générale, affectant les salaires actuels, le bonus sera révisé.

L'échelle telle que répartie donne aux petits salaires le plus fort montant, tandis que pour ceux qui gagnent plus que trois mille dollars par année ne recevront rien. Le bonus qui vient d'être accordé varie suivant la proportion des salaires et il est accordé à tout employé qu'il soit ou non en charge d'une maison.

Voici maintenant comment est reparti le bonus: Employés qui reçoivent un salaire de \$2,500 et plus et moins de \$3,000, \$120; \$2,000 et plus et moins que \$2,500, \$180; \$1,500 et plus et moins que \$2,000, \$240; \$1,200 et plus, mais moins que \$1,500, \$300; moins de \$1,200, \$360.

**RESUME DE LA REPARTITION DES SALAIRES DU SERVICE CIVIL DU GOUVERNEMENT DE QUEBEC, ANNEE 1919**

*Nombre d'employés recevant un salaire de :*

\$ 250.00 à \$ 500.00.....	166
540.00 à 750.00.....	246
775.00 à .....	87
800.00 à .....	184
810.00 à 950.00.....	229
1000.00 à 1200.00.....	355

(Nombre d'employés recevant un salaire de moins de \$1,200.00)..... 1,267  
 1250.00 à 1600.00..... 183

(Nombre d'employés recevant un salaire de moins de \$1,600.00)..... 1,450  
 1650.00 à 1950.00..... 51  
 2000.00 à .....

(Nombre d'employés recevant un salaire de moins de \$2,000.00)..... 1,539  
 2100.00 à 2500.00..... 32  
 2600.00 à 3000.00..... 20  
 3000.00 à 4000.00.....  
 Non compris les sous-ministres..... 15

Total..... 1,606

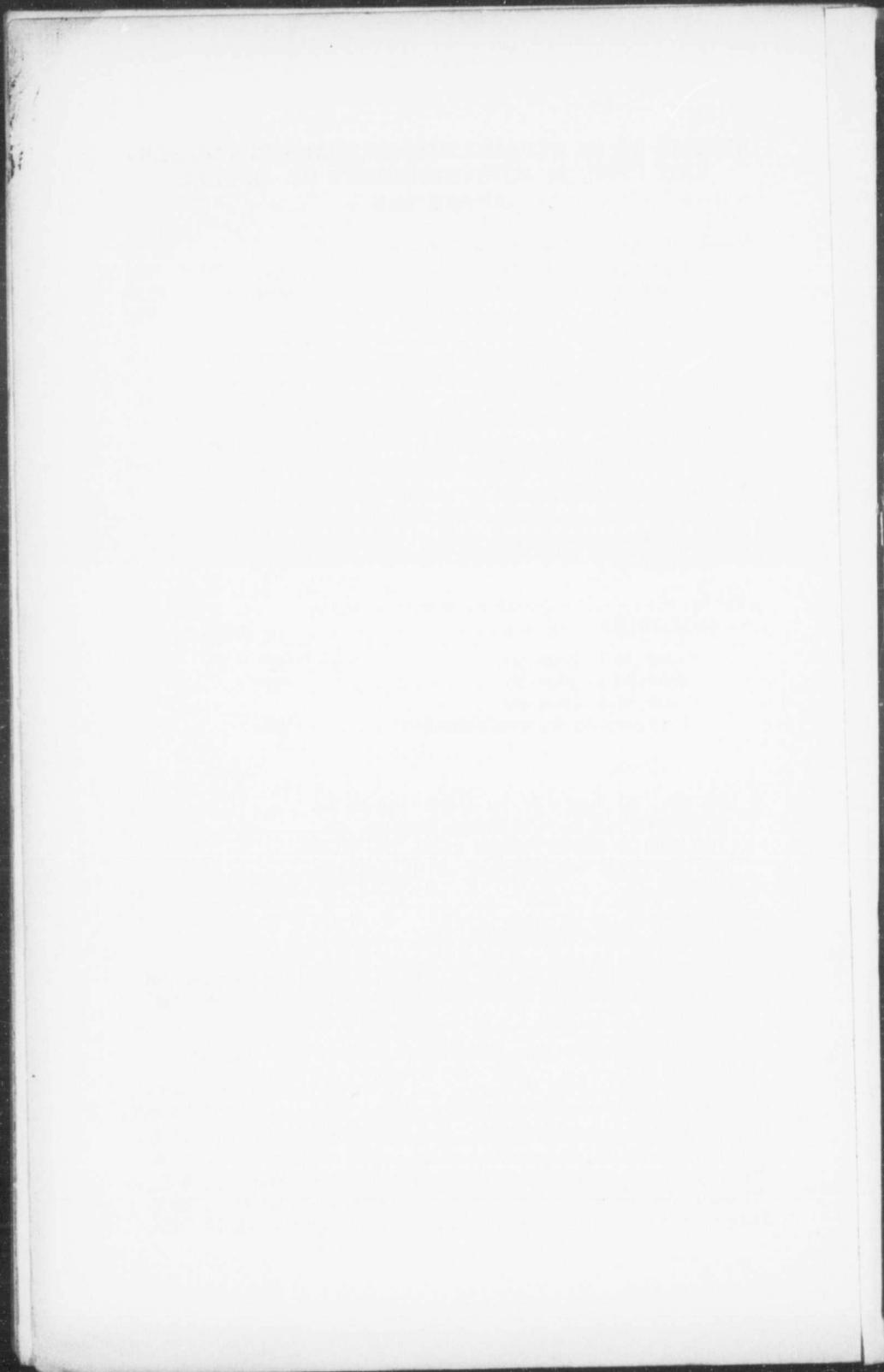
A AJOUTER: 80 employés au Département des Travaux Publics, (menuisiers, peintres, etc.) recevant un salaire variant de \$1.75 à \$2.75 par jour, soit une moyenne de \$710.00 par année..... 80

*Total approximatif*..... 1,686

N. B.—Ces derniers 80 portent le nombre d'employés recevant un traitement de moins de \$1,200.00 de 1,267 à 1,347 sur un total de 1,686.

(Les Députés Ministres ne sont pas compris dans cet état.)

<i>Pourcentage de l'augmentation, pour 5 ans:</i>	<i>Pourcentage pour 5 ans</i>
131 employés recevant un salaire de moins de \$1,200.00...	16.11%
60 employés recevant un salaire de \$1,200.00 à \$1,600.00.	15.07%
34 employés recevant un salaire de \$1,600.00 à \$2,000.00.	14.86%
17 employés recevant un salaire de \$2,000.00 à \$4,000.00.	13.09%
242 employés ont reçu une augmentation d'une moyenne de.	15.72%





**MEMORANDUM montrant le nombre approximatif des employés des différentes branches du Gouvernement Provincial  
au 30 juin 1819, ainsi que leurs salaires.**

Echelle des salaires	Service Intérieur-Permanents	Service Intérieur-Surnuméraires	Bureau du Shérif, Montréal	Bureau du Protonotaire, Montréal	Cour de Circuit, Montréal	Greffier de la Couronne et de la Paix, Montréal	Cour d'Appel, Montréal	Palais de Justice et Prison, Montréal	Bureaux d'enregistrement, Montréal	Bureau du Coroner, Montréal	Détectives provinciaux, Montréal	Police du revenu, Montréal	Percepteurs du revenu, Montréal	Cadastré et Immigration, Montréal	Bureau du Shérif, Québec	Bureau du Protonotaire, Québec	Cour de Circuit et Greffe de la Couronne et de la Paix, Québec	Palais de Justice et prison, Québec	Bureau d'enregistrement, Québec	Police provinciale, Québec	Percepteurs du revenu, Québec	Bureau des Automobiles, Québec	Imprimeur du Roi, Québec	Protonotaire et Greffier de la Paix, Trois-Rivières	Inspecteurs des Bureaux Publiques	Shérif, Sherbrooke	Géologues et tourne-clés, autres districts que Montréal et Québec	Agents des Terres et Forêts	Inspecteurs des établissements industriels	Bureaux de placement	TOTAL	
\$ 250 à 300.....	2	2	1	2				3							2												4	2		2	13	
300 à \$400.....	1	4						3																			21			1	42	
420 à \$450.....		6							45																		4			1	56	
480... (filles).....	1	1							27																		1			1	41	
500.....		2																												1	14	
540 (filles).....				31											3												1			1	33	
550.....					1			2																							9	
600.....	10	11	1	5	1	1		11							1																80	
650 à \$700.....	8	5	2	2	2	2		12	1						3	1															56	
700 à \$750.....	2	27		1	5	1		10	4			1		2	3	3															68	
775.....								57		1																					87	
800.....	48	19	4	22	11	10		7				8	7	1	11	5						13									184	
810 à \$850.....	2	15						12																							58	
900 à \$950.....	27	24	1	8	12	12	2	7	11	1	2	2	4	1	7	3						1	1	1							137	
950.....	9	20						5																							34	
1,000.....	19	27	2	22	3	4		3			4		3	3	2	8	2														116	
1,050.....	11	11																													23	
1,100.....	10	13		14	3	1		2	1						4	3															57	
1,150.....	15	5							1																						23	
1,200.....	57	24	6	13	7	2	1	4	2				2	7	1	3	1						1								136	
	222	216	17	122	44	34	5	132	92	2	6	11	16	16	4	45	18	64	11	25	9	25	4	9	0	8	46	35	12	17	1267	
\$1,250.....	9	7		1																												17
1,300.....	8	6	2	2	1		1								1																23	
1,350.....	7	4														1															12	
1,400.....	13	7	2	1		1										2				1	1										31	
1,450.....	7	3																													12	
1,500.....	8	4	4	3	1	8	2				1	1			1	1								1							37	
1,550.....	7																														7	
1,600.....	31	4	4		1		1					1					2														44	
	312	251	25	133	46	44	8	133	92	2	7	13	16	16	4	48	22	66	12	26	12	25	4	9	1	8	46	40	12	17	1450	
\$1,650.....	5							1																							6	
1,700.....	8			4											1																13	
1,750.....	4																														4	
1,800.....	4	1				4			1															2							13	
1,850.....	3												1																		4	
1,900.....	7																														8	
1,950.....	3																														3	
2,000.....	19	2	2		1	1		1		1			4		2	2									3						38	
	365	254	27	137	47	49	8	135	93	3	7	13	21	16	5	50	24	66	13	26	12	25	4	11	4	8	46	40	13	17	1539	
\$2,100.....	4																						1								5	
2,200.....	2									1																					3	
2,300.....	3																														3	
2,400.....	12						1																								13	
2,500.....	2												2								3			1							8	
2,600.....	3												1																		4	
2,700.....	1																														1	
2,800.....	1																														1	
2,900.....																															0	
3,000.....	7				1		1			1			3		1																14	
	400	254	27	137	47	50	9	136	93	5	7	13	27	16	5	51	24	66	13	26	15	25	5	12	4	8	46	40	13	17	1591	
\$3,100.....	3																														3	
3,200.....	1																														1	
3,300.....																															0	
3,400.....	1																														1	
3,500.....																															5	
3,600.....	1		1						5						1																3	
3,700.....																															0	
3,800.....																															0	
3,900.....	1			1																											0	
4,000.....																															2	
	407	254	28	138	47	50	9	136	98	5	7	13	27	16	6	51	24	66	13	26	15	25	5	12	4	8	46	40	13	17	1606	

N. B.—Département des Travaux Publics et du Travail: Charpentiers, peintres, journaliers, etc., recevant une moyenne de salaire de \$1.75 à \$2.75 par jour